

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160726-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 26

OBJET : Voirie Communale : mise à jour du linéaire.

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016

A la demande de l'Etat, et en relation avec les dotations financières de ce dernier, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de la voirie communale, que celle-ci soit cadastrée ou non.

Les services techniques ont fait une mesure du linéaire de voirie communale « revêtue » ou « non revêtue » (de type chemin), à l'aide de son SIG (Système d'Information Géographique).

Ces mesures sont les suivantes :

- . 119 607 m non cadastrés.
- . 9 507 m cadastrés à usage du domaine public

soit un total de 129 114 m (129,114 kms) contre 97,470 kms constatés en 2005.

Ces données ne tiennent pas compte des voiries d'intérêt communautaire pour un linéaire de 15 543 m.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le nouveau linéaire de la voirie communale de Riom.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL